



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE NATIONAL PICASSO – PARIS

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2016 – 5**

ACCEPTATION D'UNE TRANSACTION

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, notamment le 12° de son article 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination de Monsieur Laurent LE BON en qualité de président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Vu marché n° 2011-0005-00-MA-S6 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des parties classées de l'Hôtel Salé dans le cadre de l'opération de modernisation, restructuration et restauration du Musée national Picasso-Paris notifié le 21 mars 2011 à la Sarl Stéphane Thouin Architecture,

Vu la réclamation de la Sarl Stéphane Thouin Architecture présentée en date des 4 février 2015, 30 juin 2015 et 9 février 2016,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 26 février 2016,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Approuve le projet de transaction à conclure avec la Sarl Stéphane Thouin Architecture pour un montant total de 48 000€ TTC.

Fait à Paris, le 26 février 2016

Le président

Laurent LE BON

